

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
du
19 décembre 2006
Compte-Rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 19 décembre 2006, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 11 décembre 2006

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Michel, Combaz et Dufournet, excusés.

Pouvoirs ont été donnés par :

Mme Dufournet à Mme Jacob

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	26
Votants	:	27

Madame Danielle Brunier est désignée secrétaire de séance.

Mme Jacob ayant apporté une rectification sur le vote de la délibération 06-102 (« Indemnité pour perte d'exploitation à M. Chatel ») :

« Le Conseil Municipal, à 23 voix pour, et 3 abstentions (MM Carrier, Chappaz, Lyard), M. Bourgeaux ne prenant part ni à la discussion ni au vote »

et non

« Le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 3 abstentions (MM Carrier, Chappaz, Lyard), 3 contre (MM. Dufournet, Jacob, Schmutz), M. Bourgeaux ne prenant part ni à la discussion ni au vote »

et M. Bolon corrigeant pour le vote de la DCM 06- 95 (« décision modificative n°1 BP 2006 ») :

« Le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 6 contre, (M.M Lyard, Dufournet, Schmutz, Jacob, Carrier, Chappaz), M. Bolon, et Santilli ne prenant pas part au vote par souci de cohérence avec leur vote contre le budget principal »

Et non

« Le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 6 contre, (M.M Lyard, Dufournet, Schmutz, Jacob, Carrier, Chappaz), M. Bolon, et Santilli ne prenant pas part au vote par souci de cohérence avec leur vote pour le budget principal »,

le compte-rendu de la séance publique du 20 novembre 2006 est adopté à l'unanimité.

06-101 Cession d'une partie de la parcelle AS 294 P par les consorts Guizzon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, aux fins de l'élargissement du Chemin de Bourgogne à 8 mètres de plate-forme et les talus, la cession gratuite à la commune par les consorts Guizzon d'une partie de la parcelle AS 294, d'une superficie de 111 m².
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.

06-104 Cession des parcelles AZ42p,77p,61p,76p,62,59 à l'entreprise Baïkowski et acquisition des parcelles AZ 43, 80, AY 17, 13 et 2 par la commune

Monsieur le Maire répondant à M. Bolon que si l'Etat ne souhaitait pas construire sur ces terrains, c'était pour laisser cette zone en zone tampon de type marais,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve**, les cessions et acquisitions figurant dans le tableau ci-après :

	Numéro de parcelle	Surface en m ²	Prix/m ²	Prix total
Cession à l'entreprise Baikowski	AZ 42p	2 943	13	38 259€
	AZ77p	399	2	798€
	AZ61p	1 882	2	3 764€
	AZ76p	286	2	572€
	AZ62	40	2	80€
	AZ 59	516	2	1 032€
				<hr/> 44 505 €
Acquisitions par la Commune	AZ43	777	13	10 101€
	AZ41	320	13	4 160€
	AY17	4 190	5	20 950€
	AY 13	537	2	1 074€
	AY 2	5 400	2	10 800 €
				<hr/> 47 085 €

(soulte de 2 580 € en faveur de l'entreprise Baikowski)

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ces cessions et acquisitions

06-105 Acquisition d'une partie des parcelles AC 103 et AC 107 et de la parcelle AC 110 appartenant à l'indivision Morand

Monsieur le Maire ayant répondu à M. Bolon qu'il sera possible de construire une maison sur la parcelle 52 près de la croix, à Mme Schmutz que les parcelles 50 et 51 sont constructibles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** aux fins d'aménagement du Marais de Macully, l'acquisition d'une partie des parcelles AC 103, (145 m²), AC 107 (311 m²) et de la parcelle AC 110 (295m²), soit une superficie totale de 751 m² appartenant à l'indivision Morand, aux prix de 110 € le m², conforme à l'avis des domaines, soit 82 610€

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte

06-106 échange entre la parcelle B2102p (Commune de Poisy) et les parcelles BP 50 et 55

M. Lyard se demandant si la largeur de la bande (3m) n'est pas insuffisante pour pouvoir planter, et M. le Maire répondant que selon l'ONF cette largeur suffisait, et que par ailleurs, les plantations avaient déjà été réalisées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** aux fins d'aménagement de la Montagne d'Age et de maintien de l'activité agricole sur la Commune, un échange sans soulte entre la parcelle B 2102, appartenant à la commune, d'une superficie de 5 853m² diminuée d'une bande de 3 m de large le long de la route (soit une superficie échangée de 5 424 m²), et les parcelles BP 50 (2 844m²) et BP55 (2 122m²), appartenant respectivement à Robert Astruz et Laurent Chatel conformément à l'avis des domaines.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cet échange.

06-107 Cession gratuite de terrain à la commune par M. Fellahi et Melle Biolay à Moiry

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession gratuite à la Commune, par Monsieur FELLAHI Philippe et Mademoiselle BIOLAY Nadine de la parcelle AT 128 p, d'une superficie de 47 m², nécessaire à l'élargissement du chemin de la Possession à 8 mètres de plate-forme plus les talus correspondants.
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette cession.

06 - 108 Autorisation donnée à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes 3 F de déposer un dossier de demande de permis de construire sur les parcelles communales AB 29, 30, 74, et 76, lieu dit « la Pièce Ouest »

Mme Schmutz s'interrogeant sur la dangerosité de la sortie actuelle, M. le Maire lui expliquant qu'une sortie plus sécurisante à l'arrière du bâtiment actuel avec deux plateaux ralentisseurs allait être aménagée ; Mme Jacob demandant pourquoi lorsque s'y tenait le magasin cela n'avait pas été possible et M. Lyard si Mme Baume garde sa sortie, M. le Maire leur répondant que cette intervention ne peut pas être imposée chez un particulier, qu'il n'a pas la compétence sur les routes départementales . Mme Baume garde en effet sa sortie actuelle, et de surcroît, une sortie supplémentaire est prévue dans l'aménagement,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise** la S.A.d'H.L.M. IMMOBILIERE RHONE-ALPES 3 F à déposer un dossier de demande de permis de construire sur les parcelles communales AB 29, 30, 74 et 76, situées au lieu-dit « La Pièce-Ouest », en vue de la construction de logements locatifs dans l'ancienne ferme de Macully et dans un bâtiment nouveau à construire sur le même tènement.

06-109 Tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2007

M. Sarzier demandant à rectifier le tarif de location du 1000 club pour les particuliers, et s'il ne serait pas opportun d'inscrire les photocopies et les gravures de CD Rom au tableau des tarifs, Monsieur le Maire répondant qu'il y a peu de demande pour cela et que ça fait partie du service ; Mme Schmutz s'interrogeant sur le tarif de la place de cirque et M. le Maire expliquant que la Mairie

fournit l'eau, les sanitaires et le nettoyage par les services municipaux, en contrepartie du prix de location,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} Janvier 2007 les tarifs généraux suivants :

Occupation du Domaine Public

Stationnement d'un camion-vente	95,35 €/jour
Stationnement d'un cirque	61,00€/jour
Vente artisanale de confiserie	3,75 € ml sur étal
Autres ventes artisanales	2 € ml sur étal et par jour

Dépôt de Remblai

Prix au m ³	3,65 €
------------------------	--------

Tarifs Généraux

Produits de l'exploitation, participations et prestations		
Libellés		Tarifs en euros
➤ Locaux commerciaux, hôtels, restaurants (par m ² hors d'œuvre brut)	jusqu'à 100m ² puis par m ²	17,20 € 4,70 €
➤ Entrepôts, bureaux, locaux industriels, d'enseignement (par m ² hors d'œuvre brut)	jusqu'à 100m ² puis par m ²	8,85 € 4,70 €
➤ Camping (par ha)		4 933,75 €
Fourniture de document du P.O.S. (règlement + 2 plans de zonage au 1/2000 ^{ème})		23,80 €
Main d'œuvre		Tarifs en euros
L'heure d'agent technique		18,80 €
L'heure d'agent de maîtrise		23,30€
L'heure de nuit (de 00h à 7h 00)	x 1,5	
L'heure du dimanche	x 2	
Fournitures		
Facturées au prix d'achat TTC x 1,10 (coefficient)		
Prestations de véhicules (Tarifs chauffeur en sus)		Tarifs en euros
L'heure de fourgonnette		8,65 €
L'heure de fourgon		15 €
L'heure de camion (< 10 t)		35,35 €
L'heure de camion (> 10 t)		45,40€
L'heure de tracto-pelle		56,15€
Cimetière communal		Tarifs en euros
Redevance journalière (occupation provisoire du caveau)		

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Du 1^{er} au 30^{ème} jour ➤ Du 31^{ème} au 90^{ème} jour ➤ Du 91^{ème} au 180^{ème} jour 		Gratuit 1,85 € 3,30 €
<u>Tarifs pour acquisition</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Caveau double (6 places) ➤ Caveau simple (3 places) ➤ Mini caveau (columbarium) ➤ Case à urne (columbarium) 		2 539,80 € 1 445,85€ 557,60 € 293,15€
<u>Tarifs des concessions trentenaires</u>		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Case à urne ➤ Mini caveau ➤ Caveau simple ou concession pleine terre ➤ Caveau double ou concession pleine terre 		25,00 € 25,00€ 103,80€ 208,00€

Locations de Salles

Forum (caution 600 € + assurance)		
Les locaux du Forum sont réservés aux administrés et associations de la Commune. Par dérogation, la location sera cependant autorisée en faveur d'associations extérieures génératrices d'animation		
<ul style="list-style-type: none"> • Grande salle du rez de chaussée 	Particuliers ou groupements de la commune Associations communales, écoles	190,35 €/j gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Petites salles de réunion (caution de 100 €) 	Particuliers, groupements ou associations de la commune Syndics	gratuit 27,65 €
<ul style="list-style-type: none"> • Animation avec entrée gratuite • Animation avec entrée payante 	Associations extérieures Associations extérieures	111,50 € 223,10 €/j
Salle des associations vestiaires du foot (caution 600€ + assurance)		
<ul style="list-style-type: none"> • Salle de réunion 	Particuliers ,groupements ou associations de la commune Syndics	gratuit 27,65 €
<ul style="list-style-type: none"> • Animation avec entrée gratuite • Animation avec entrée payante 	Associations extérieures Associations extérieures	111,50 € 223,10€/j
Salle des fêtes (caution 600 € + assurance)		
<ul style="list-style-type: none"> • Vin d'honneur • Repas (utilisation de la cuisine) • Association (salle seule) 	extérieure à la commune de la commune	190,35 € 293,15€ 223,15€
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions privées • Repas 	associations communales	gratuit 103,35€ 103,35€
Mille club (caution 300 € + assurance)		

<ul style="list-style-type: none"> • Particuliers • groupements ou associations de la commune • Syndic de copropriétés ou assimilés 		27,65 €
		gratuit
		27,65 €

Associations (secteur concurrentiel) toutes salles 17,55 €/jour

Mise à disposition table de mixage

Caution

- Table de mixage 210 €

Location

- Associations de Poisy
Table de mixage gratuit
- Autres (autorisation expresse de M. le Maire)
Table de mixage 62,50€

06 - 110 Budget Principal 2006 : décision modificative n°02

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 6 abstentions (MM Carrier, Dufournet, Jacob, Schmutz, Chappaz, Lyard), MM Bolon, Santilli, Sarzier ne prenant pas part au vote par souci de cohérence avec leur vote contre le budget principal 2006,

- **Décide** d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2006, comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

- opération 011 aménagement du centre ville	-	21 500,00
- opération 025 Route de Monod	-	18 000,00
- opération 37 voirie communale	-	26 500,00
-opération 041 opérations patrimoniales	+	66 000,00

Recettes

- 16 emprunt et dettes	-	15 000,00
- opération 011 aménagement du centre ville	-	6 000,00
- opération 025 Route de Monod	-	21 000,00
- opération 37 voirie communale	-	23 400,00
-opération 041 opérations patrimoniales	+	65 400,00

06-111 Opération nez rouge - Subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder au Comité "Opération nez rouge" une subvention de 100 €.

06-112 Subvention "Association Foyer de Lovagny" - Approbation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MM. Bruyère et Bolon ne prenant pas part au vote pour des raisons familiales

Décide d'attribuer à l'association du Foyer de Lovagny une subvention de 32 € par enfant de Poisy participant, soit pour 2007 un montant de 576 €.

06-113 vente à la C2A d'une partie de l'ex chemin rural des Ménards situé sur le périmètre du collège - modifie et remplace la DCM n°06 -76

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de céder à la Communauté de l'Agglomération Annecienne l'ex chemin rural des Ménards, propriété de la commune et sis dans le périmètre du futur collège, d'une superficie de 202m² pour le prix de 5 000 €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

06-114 Renouvellement de la convention de trésorerie avec Dexia-CLF Banque

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions (MM Carrier, Dufournet, Jacob, Schmutz, Chappaz, Lyard)

- **Décide** de recourir, à compter du 21 Décembre 2006, à un crédit de trésorerie d'un montant maximal de 1 000 000 €.
- **Dit** que la présente convention aura les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée maximum : 12 mois, renouvelable par décision du Conseil Municipal
 - Taux d'intérêt de référence : EONIA/EURIBOR 7 jours majoré d'une marge de 0,07 %
 - Commission : 150 € prélevée lors du 1^{er} versement
 - Païement des intérêts : mensuel
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la présente convention d'ouverture de crédit et procéder, ultérieurement, sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque

Questions diverses

Restaurant scolaire municipal du chef lieu

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir de la semaine du 29 janvier, un service de garderie « 11h30 - 12 h30 » sera mis en place de façon expérimentale à l'école du chef-lieu jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce service est gratuit et destiné aux parents qui travaillent et dont les enfants sont déjà inscrits à la cantine. Le bilan de cette création de service sera tiré en juin.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle également la création d'un restaurant scolaire destiné uniquement aux maternelles.

Orée des Vignes : approbation d'un nom de rue

La commission VRD propose un nom de rue pour la route faisant la liaison entre le chemin des Greffons et la route des Vignes. Le Conseil suit la proposition de la commission : rue Louis Pasteur.

Téléthon

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé au Téléthon malgré la pluie. Mme Barbalat salue la motivation et la détermination de Mme la Présidente du Comité des Fêtes pour l'organisation de cette manifestation.

Bulletin Municipal

Monsieur le Maire félicite toutes les personnes qui se sont investies pour l'élaboration du bulletin municipal.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur travail et souhaite ses meilleurs vœux pour chacun et sa famille.